

Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles



UNION EUROPÉENNE

ERASMUS+ Action-clé 1- Enseignement supérieur
*Projets de mobilité internationale soutenus par les
fonds de politique extérieure de l'UE (AC171)*

Appel 2023

www.erasmusplus-fr.be



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.





Introduction

→ 2 dimensions dans les projets de mobilité AC1 dans l'enseignement supérieur: dimension européenne (qui reste l'objectif principal du programme Erasmus+) & dimension internationale

- ❑ **Dimension européenne** pour soutenir les activités de mobilité entre les « *États membres* » et les « *pays tiers associés au programme* » (Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie)
→ AC131

- ❑ **Dimension internationale** pour soutenir les activités de mobilité impliquant des « *pays tiers non associés au programme* » dans le monde entier
 - *Volet financé par les fonds de la politique intérieure de l'UE*: soutien à la mobilité vers tous les pays tiers non associés au programme (régions 1 à 14) → 20% international de AC131
 - *Volet financé par les fonds de politique extérieure de l'UE*: soutien à la mobilité à destination et en provenance de pays tiers non associés au programme (à l'exception des régions 13 et 14) → AC171



La présentation est consacrée à l'AC171: les projets de mobilité internationale financés par les fonds de la politique extérieure de l'UE





Introduction

- ❑ C'est votre établissement, en tant **établissement d'enseignement supérieur établi dans un État membre de l'UE**, en possession de la Charte Erasmus, qui **dépose la candidature à un projet AC171**
- ❑ Les projets peuvent durer **24 ou 36 mois**
- ❑ Les candidatures sont à soumettre **au plus tard le 23 février 2023 à 12 heures (midi, heure de Bruxelles) pour des projets débutant le 1er août 2023**
- ❑ Etant donné que les projets AC171 financent de la **mobilité sortante et entrante**, votre EES aura un **double rôle**:
 - **En tant qu'organisme d'envoi**: sélection des participants, paiement des bourses, préparation/suivi/reconnaissance de la période de mobilité
 - **En tant qu'organisme d'accueil**: recevoir les participants et leur proposer un programme adéquat (étude/stage, formation/enseignement), *et, payer les subventions pour les participants des pays tiers non associés au programme*





AC171- Quelques nouveautés

- ❑ *Nouvelle organisation des régions des pays non associés au programme*: nouvelles régions créées, nouvelle composition pour certaines régions, intégration des pays à haut revenu aux autres régions, nouveaux pays rajoutés à la liste
- ❑ *Intégration à l'action des nouveaux formats de mobilité Erasmus+ 2021-2027*: mobilité courte hybride, mobilité des doctorants & *ouverture de la mobilité AC171 aux jeunes diplômés*
- ❑ *Mesures en matière d'inclusion*: application des budgets Soutien à l'inclusion (tops-up pour mobilités courtes/longues, frais réels/+100 € OS), et, inclusion comme priorité pour certaines régions
- ❑ *Formulaire de candidature simplifié*: 1 question globale + 2 questions/région(s) (au lieu de 4 questions /pays sous l'ancienne AC107)





Objectifs de la mobilité internationale

- Les 2 volets de la mobilité internationale poursuivent des **objectifs différents** mais complémentaires, qui **reflètent les priorités des politiques** de leurs sources de financement respectives

Mobilité sortante internationale soutenue par les fonds de politique intérieure (20% « international » l'AC131)

- Focus mis sur le développement des *compétences tournées vers l'avenir et d'autres compétences pertinentes des étudiants et du personnel des EES* situés dans les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme
- *Pour encourager* les organisations des États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme à *mettre en place des activités de mobilité sortante avec plusieurs pays tiers non associés* au programme, avec la portée géographique la plus large possible

Mobilité internationale sortante et entrante soutenue par les fonds de politique extérieure (AC171)

- Focus sur les *priorités de l'UE en matière de politique extérieure* → ces priorités se reflètent dans le type de flux éligibles et les priorités par région



UNION EUROPÉENNE

Pays tiers non associés au programme éligibles pour l'AC171

- Ces pays tiers sont regroupés en fonction de l'instrument de l'action extérieure de l'UE 2021-2027 « *IVCDCl – L'Europe dans le monde* »: Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération internationale, et, de l'Instrument d'Aide de Préadhésion (IAP)

Région 1	Balkans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
Région 2	Voisinage oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
Région 3	Pays du sud de la Méditerranée	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie (<i>pas de financement Erasmus+ accordé aux EES syriens, conclusions du Conseil d'avril 2018 sur la Syrie</i>), Tunisie
Région 4	Fédération de Russie	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
Région 5	Asie	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam <i>Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taiwan</i>
Région 6	Asie centrale	Afghanistan , Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Région 7	Moyen-Orient	Iran, Iraq, Yémen <i>Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar (nouveau!)</i>
Région 8	Pacifique	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu <i>Pays à revenu élevé: Australie, Nouvelle-Zélande</i>
Région 9	Afrique subsaharienne	Afrique du Sud , Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Région 10	Amérique latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
Région 11	Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba , Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
Région 12	États-Unis et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada



Pays tiers non associés au programme – non éligibles pour l'AC171

- **Attention!** Les pays tiers suivants non associés au programme ne sont pas couverts par les instruments de l'action extérieure

Région 13	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse





Un prérequis: respect des principes de l'ECHE et Accords interinstitutionnels

- Bien que les établissements d'enseignement supérieur des pays tiers non associés au programme ne puissent pas signer l'**ECHE** (sauf pour les EES des pays tiers non associés des Balkans Occidentaux, aux fins l'appel à propositions « Universités Européennes », auxquels ils sont éligibles), **ils doivent en respecter les principes**
- Vos EES partenaires dans les pays tiers non associé au programme **doivent être des EES reconnus par les autorités compétentes** et vous devez **avoir signé des accords interinstitutionnels en faveur de la mobilité internationale** avec vos EES partenaires dans les pays tiers non associés au programme avant que la mobilité n'ait lieu
- **Dans les accords interinstitutionnels** que vous allez signer avec vos EES partenaires de pays tiers non associés, **veillez à indiquer les différents aspects reflétant les principes de l'ECHE**: aspects relatifs à la sélection équitable et transparente des participants, à la reconnaissance des acquis d'apprentissage et à toutes les formes de soutien nécessaires offertes aux participants aux activités de mobilité
- Le modèle d'accord interinstitutionnel en faveur de la mobilité internationale **fait référence à l'AC131 et à l'AC171**, pour que les EES puissent utiliser un document unique





Activités éligibles – conditions et formats

- Les conditions d'éligibilité et de participation ainsi que les formats de mobilité éligibles sont les mêmes que pour l'AC131 (*dont les nouveaux formats de mobilité*), avec quelques exceptions:
 - ❑ Mobilité des étudiants à des fins d'études (dont nouveaux formats de mobilité courte hybride, doctorants) – avec un maximum de 6 mois de mobilité physique
 - ❑ Mobilité des étudiants *et jeunes diplômés* à des fins de stage (dont nouveaux formats de mobilité courte hybride, doctorants) – avec un maximum de 6 mois de mobilité physique
 - ❑ Mobilité du personnel à des fins d'enseignement (dont experts-invités, mais avec une durée de minimum 5 jours de mobilité physique) – avec un maximum de 15 jours de mobilité physique
 - ❑ Mobilité du personnel à des fins de formation (*non éligible: formation du personnel dans un organisme tiers d'un pays non associé qui n'est pas un EES) – avec un maximum de 15 jours de mobilité physique

- C'est le choix de votre EES d'introduire des demandes pour 100 % de mobilité du personnel ou 100 % de mobilité d'étudiants ou pour toute combinaison de ces activités de mobilité

*** Non éligible: mise en place de programmes intensifs hybrides via l'AC171, mais:**

- les EES établis dans les pays tiers non associés au programme **peuvent envoyer des participants, en tant qu'apprenants**, avec le programme Erasmus+ **si l'établissement d'accueil a, en parallèle, un projet AC171** finançant les étudiants et le personnel entrants établis dans ces pays
- la **contribution aux frais** de séjour et de voyage des participants est **fournie par votre EES, en tant qu'EES d'accueil sur votre budget AC171**
- par contre, si ces participants de pays tiers non associés au programme sont financés sur le budget Erasmus+ AC171, ils **ne comptent pas dans le calcul du nombre minimal de 15 participants requis**



!!! Activités éligibles – flux éligibles

➤ Ce qui est autorisé, en termes de type de flux par région, reflète les priorités de la politique extérieure de l'UE

Région 1	Balkans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro	
Région 2	Voisinage oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international	<p>➤ En raison de l'obligation, pour les projets AC171, de contribuer à l'aide au développement, il y a des restrictions sur les activités de mobilité pour la plupart des pays au sein des régions 2 à 11</p> <p>➤ Pour les pays des régions 2 à 11 pouvant bénéficier de l'Aide Publique au Développement (APD), les activités de mobilité d'étudiants de cycles courts et des premier et deuxième cycles sont limitées à des mobilités entrantes (en provenance de ces pays)</p> <p>➤ La mobilité sortante vers ces pays APD n'est disponible que pour les étudiants en doctorat et le personnel</p> <p>➔ Possibilité de financer les flux de mobilité sortante avec vos 20% « international » de votre budget AC131</p>
Région 3	Pays du sud de la Méditerranée	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie	
Région 4	Fédération de Russie	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international	
Région 5	Asie	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam <i>Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan</i>	
Région 6	Asie centrale	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan	
Région 7	Moyen-Orient	Iran, Iraq, Yémen <i>Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar</i>	
Région 8	Pacifique	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu <i>Pays à revenu élevé: Australie, Nouvelle-Zélande</i>	
Région 9	Afrique subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe	
Région 10	Amérique latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela	
Région 11	Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque , Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago	
Région 12	États-Unis et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada	

- Les règles et montants de financement sont **les mêmes que pour l'AC131** (*dont les nouveautés 2021-2027 « soutien inclusion » et « green »*), avec quelques différences*

Bourses pour la mobilité des étudiants Montants de base pour la mobilité de longue durée et contribution au voyage		
De	Vers	Montant
Belgique	Pays tiers non associés (régions 1 à 12)	700 €/mois (idem AC131)
Pays tiers non associés (régions 1 à 12)	Belgique	<i>850 €/mois</i>

** Pas de top-up pour les stages (mais bien les tops-up AMO et/ou Green)*
**Contribution au voyage: pour tous les étudiants et les jeunes diplômés participant à une activité de mobilité internationale sortante ou entrante*

Bourses pour la mobilité du personnel - Contribution aux frais de séjour		
De	Vers	Montant
Belgique	Pays tiers non associés (régions 1 à 12)	180 €/jour (idem AC131)
Pays tiers non associés (régions 1 à 12)	Belgique	<i>160 €/jour</i>

100% du forfait journalier jusqu'au 14^{ième} jour inclus, et ensuite 70% du forfait journalier (idem AC131)

Soutien à l'organisation de la mobilité

500€/participant

→ *Montant augmenté pour aider les EES à également couvrir les frais encourus par les étudiants avant leur mobilité, dont les frais de visa et d'assurance, qui sont des obstacles à la mobilité*

Montant à partager entre les partenaires, sur base d'un accord réciproque (→ section 4 All "Partnership arrangements: fees and organisational support funds" (obligatoire pour l'AC171 dans les All)

Le calcul ne tient pas compte des mobilités supplémentaires organisées suite à un transfert de fonds

Coûts exceptionnels

**Frais de voyage élevés : pas éligible*



Allocation des fonds

- Les fonds sont répartis entre différentes régions du monde en **12 enveloppes budgétaires**
- Les **montants** de ces enveloppes diffèrent **en fonction des priorités de la politique extérieure de l'UE**
- *Il s'agit d'objectifs indicatifs*, concernant l'équilibre géographique et d'autres priorités (notamment en matière d'inclusion), qui doivent être réalisés *au niveau européen sur toute la durée du programme (2021-2027)*, et notamment dans le domaine de la coopération avec les pays les moins avancés (PMA)
- Ces objectifs indicatifs et priorités **ne doivent pas être atteints par des établissements d'enseignement supérieur à titre individuel** mais l'agence en tiendra compte dans l'allocation des fonds disponibles





Région 1	Balkans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
		➤ l'attention devrait être accordée à la mobilité des étudiants
Région 2	Voisinage oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
		➤ au minimum 40 % du budget devraient être octroyés aux étudiants ayant moins d'opportunités
Région 3	Pays du sud de la Méditerranée	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
		➤ au maximum 15 % du budget devraient être dépensés pour des activités de mobilité avec un pays donné ➤ au minimum 65 % des fonds devraient être octroyés aux étudiants, dont 50 % devraient avoir moins d'opportunité
Région 4	Fédération de Russie	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
Région 5	Asie	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam (La liste des pays les moins avancés parmi ces pays figure ici) <i>Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan</i>
		➤ un minimum de 25 % du budget devrait être consacré à la mobilité avec les pays les moins avancés (PMA) de la région ➤ au maximum 25 % du budget devraient être consacrés à la mobilité avec les pays à revenu élevé (PRE) de la région ➤ pas plus de 15 % du budget devraient être dépensés pour des activités de mobilité avec la Chine ➤ pas plus de 10 % du budget devraient être dépensés pour des activités de mobilité avec l'Inde
Région 6	Asie centrale	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan (La liste des pays les moins avancés parmi ces pays figure ici)
Région 7	Moyen-Orient	Iran, Iraq, Yémen (Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar)
Région 8	Pacifique	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu <i>Pays à revenu élevé: Australie, Nouvelle-Zélande</i> (La liste des pays les moins avancés parmi ces pays figure ici)
		➤ au maximum 86,5 % du budget devraient être consacrés à la mobilité avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ensemble
Région 9	Afrique subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe (La liste des pays les moins avancés parmi ces pays figure ici) <i>(*Principaux partenaires en matière de migration non associés au programme: Afrique du Sud, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud)</i>
		➤ au minimum 35 % du budget devraient être consacrés à la mobilité avec les pays les moins avancés (PMA) de la région, en accordant une attention particulière aux pays prioritaires en matière de migration ➤ pas plus de 8 % du budget devraient être dépensés pour des activités de mobilité avec un pays donné
Région 10	Amérique latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
		➤ au maximum 30 % du budget devraient être consacrés à la mobilité avec le Brésil et le Mexique ensemble
Région 11	Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago (La liste des pays les moins avancés parmi ces pays figure ici)
Région 12	États-Unis et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada



Evaluation de votre candidature AC171

- **AC171: évaluation qualitative par région, avec approbation de flux de mobilité spécifiques**
(≠ 20% « international » de l'AC131 où estimation budgétaire de la mobilité internationale)

<p>Qualité de la conception du projet et modalités de coopération (40 points au maximum) <i>Critère d'attribution <u>au niveau du projet</u></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La mesure dans laquelle l'organisation candidate décrit de manière claire les responsabilités, rôles et tâches entre les partenaires ✓ L'exhaustivité et la qualité des modalités de sélection des participants, le soutien fourni à ceux-ci et la reconnaissance de leur période de mobilité (en particulier dans le pays tiers non associé au programme)
<p>Pertinence de la stratégie (40 points au maximum) <i>Critère d'attribution <u>au niveau de la région</u></i> <i>(pour chaque partenariat régional)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La mesure dans laquelle le projet de mobilité prévu est pertinent pour la stratégie d'internationalisation des EES concernés ✓ Justification du choix de la mobilité (personnel et/ou étudiant) ✓ Justification de la coopération ciblée avec des établissements/organismes d'enseignement supérieur dans certains pays de la région partenaire
<p>Impact et diffusion (20 points au maximum) <i>Critère d'attribution <u>au niveau de la région</u></i> <i>(pour chaque partenariat régional)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'impact potentiel du projet sur les participants, les candidats, les organisations partenaires aux niveaux local, régional et national ✓ La qualité des mesures visant à diffuser les résultats du projet de mobilité au niveau des facultés et des établissements, et au-delà, le cas échéant, dans les pays concernés





Evaluation qualitative de la candidature

- Votre EES expliquera comment le projet répond à ces 3 critères du point de vue de votre EES (ou au niveau du consortium, le cas échéant) et du point de vue des EES partenaires des pays tiers non associés au programme
- La réponse à la question correspondant au critère « Qualité de la conception du projet et modalités de coopération » ne doit être fournie qu'une seule fois pour l'ensemble de la proposition de projet, tandis qu'il convient de répondre aux questions correspondant aux critères « Pertinence de la stratégie » et « Incidence et diffusion » pour chaque région que votre EES envisage d'inclure dans le projet
- Votre EES devrait regrouper vos propositions en « partenariats régionaux » = rassembler toutes les activités qui concernent les pays d'une même région. Chaque partenariat régional sera noté séparément. Seuls les partenariats régionaux obtenant au moins 60 points, tout en atteignant un seuil de 50 % pour chaque critère d'attribution présenté dans le tableau, seront éligibles à un financement.





Processus d'allocation

- **Le montant total de la subvention octroyée au projet correspondra à la somme des subventions octroyées aux partenariats régionaux qui ont atteint le seuil de qualité minimal, en fonction d'un certain nombre d'éléments:**
 - le nombre de participants et la durée de l'activité pour laquelle une demande a été introduite (nombre et durée des mobilités)
 - le budget disponible par pays ou par région
 - l'équilibre géographique au sein d'une région déterminée
- **Indépendamment de la note attribuée aux partenariats régionaux au-dessus du seuil indiqué, l'agence peut accorder la priorité à la mobilité avec certains pays afin de garantir un équilibre géographique au sein de cette région, tel que défini par les objectifs géographiques de l'Appel**
- **L'agence n'est pas tenue de financer l'ensemble des mobilités demandées pour un pays tiers donné non associé au programme si la demande est jugée excessive au regard du budget disponible**





Formulaire de candidature

SECTION 1 – Partenariats régionaux

Indiquer *les régions (et pays) avec lesquels vous souhaitez travailler*, et fournir *la liste des EES* avec lesquels vous souhaitez coopérer (possibilité de rajouter d'autres partenaires par la suite)

→ *Vous devez avoir identifié vos partenaires au stade de la candidature (≠ AC131)*

SECTION 2 - Qualité de la conception du projet et modalités de coopération (3 questions qualitatives) (≠ ancien ICM où 4 questions/pays)

-Au niveau global:

répartition des rôles et tâches entre les partenaires, *modalités d'organisation* aux différentes phases du projet de mobilité (sélection, suivi, reconnaissance), intégration de *participants AMO*

-Pour chaque région sélectionnée:

Qualité du projet et stratégie régionale: présenter *votre stratégie et votre projet* (sujets, type de mobilité, ...) avec cette région, et, comment ce projet *va contribuer à une nouvelle coopération* dans le domaine de l'éducation et/ou la recherche dans la région

Impact et dissémination: expliquer *l'impact escompté du projet à différents niveaux* et comment le projet va être *disséminé*

→ Toujours décrire ce qui va être fait par votre EES et par vos partenaires, ainsi que les retombées du projet sur les différentes parties

→ *Les réponses pour chaque région seront évaluées séparément*

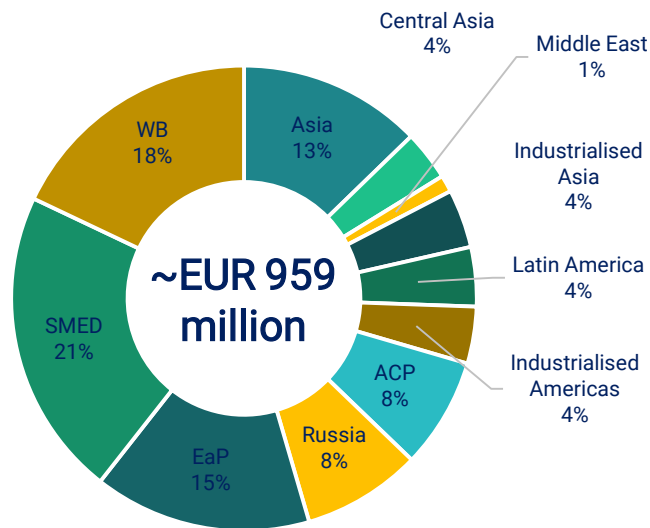
➤ SECTION 3 – Activités

- Indiquer *les types d'activités et flux* pour chacun des pays partenaires: *calcul automatique du budget*

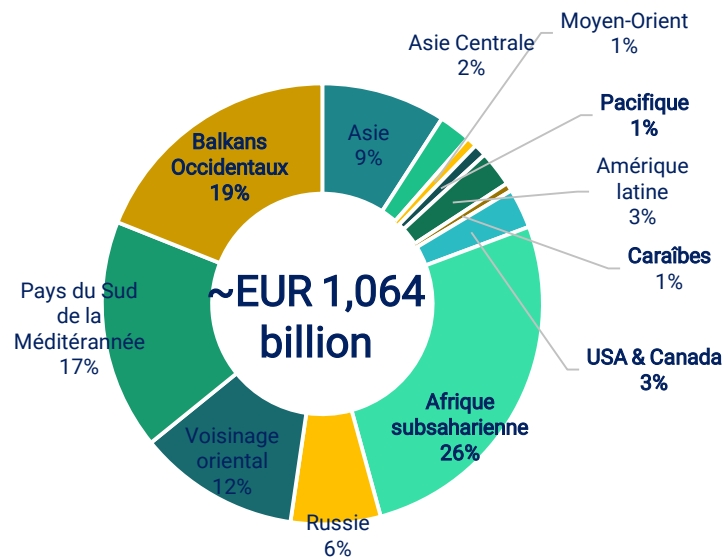
- A ce stade, vous devez indiquer *s'il s'agit de mobilité étudiante ou personnel* (et, par la suite, il faudra préciser le type de mobilité) + estimation des participants AMO (nouveau!)

Budget AC171 Erasmus+ 2021-2027

2014-2020



2021-2027





Pour aller plus loin

- [Guide du Programme](#)
- [Modèle du formulaire de candidature AC171](#)
- Pour candidater: [Plateforme EESCP](#)

